

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 V 55 Vœu relatif aux contrats de territoire et à l'accompagnement des projets d'aménagement urbain dans les quartiers politique de la ville.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant les travaux du prolongement du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières ;

Considérant les Équipes de Développement Locale implantées dans les quartiers politique de la ville des 17^{ème} et 18^{ème} arrondissements ;

Considérant leurs missions d'accompagnement et de lien social dans ces territoires ;

Considérant les transformations urbaines de ces quartiers liées à l'arrivée du tramway T3 ;

Considérant que l'arrivée du tramway sera accompagnée d'œuvres d'art le long de son tracé ;

Considérant les demandes d'informations des habitants dans le cadre du budget participatif et la mise en place des conseils citoyens dans les arrondissements de la politique de la ville ;

Considérant les demandes d'information des commerçants notamment pour leurs démarches administratives ;

Considérant la phase d'élaboration des contrats de territoire qui va s'ouvrir dans les quartiers politique de la ville ;

Sur proposition de M^{me} Annick LEPETIT, M. Patrick KLUGMAN et des élus du Groupe Socialiste et Apparentés,

Emet le vœu que :

La Maire de Paris charge le Délégué à la Politique de la Ville, en lien avec la Mission Tramway, de veiller à ce que les contrats de territoire des arrondissements concernés par l'arrivée du tramway prennent en compte la nécessité d'accompagner les projets structurants d'aménagement urbain menés par la Ville de Paris dans les quartiers en politique de la ville auprès des habitants et acteurs locaux, en favorisant par exemple des initiatives inter-arrondissements.